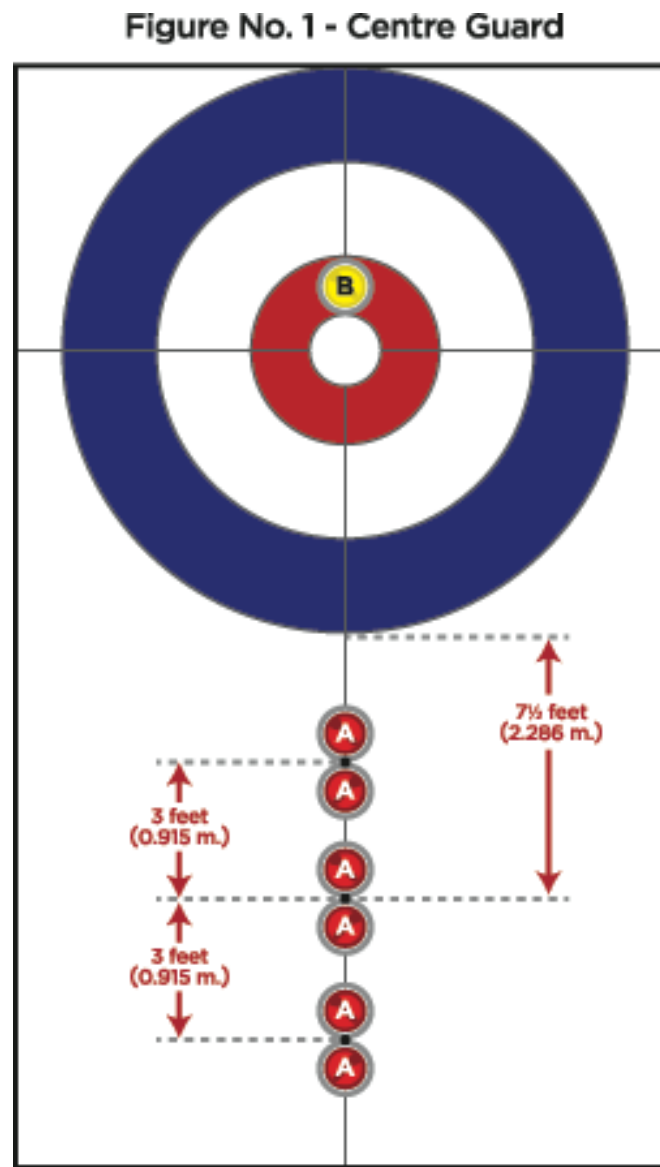




1. Doubles mixtes

- (1) Une équipe est composée de deux joueurs, un homme et une femme. Les remplaçants ne sont pas autorisés. Une équipe doit déclarer forfait pour tout match au cours duquel elle ne peut terminer avec ses deux athlètes.
- (2) Les points sont marqués de la même manière qu'au curling traditionnel. Les pierres « positionnées » qui sont placées au début de chaque manche pourront compter dans le score.
- (3) Chaque équipe lancera cinq (5) pierres par manche. Le joueur ou la joueuse qui lance la première pierre de son équipe pour la manche devra également jouer la dernière pierre de son équipe. L'autre membre de l'équipe jouera les deuxième, troisième et quatrième pierres de cette manche. Le joueur délivrant la première pierre peut changer d'une manche à l'autre.
- (4) Zone de garde protégée modifiée — aucune pierre du jeu, y compris les pierres « positionnées » et celles dans la maison, ne peut être sortie du jeu avant le lancer de la quatrième pierre d'une manche (la quatrième pierre lancée est la première pierre qui peut sortir une pierre du jeu). En cas d'infraction, et sans exception, la pierre lancée sera retirée du jeu et toutes les pierres déplacées seront replacées à leur position d'origine par l'équipe non fautive.
- (5) Avant le début de chaque manche, une équipe placera la pierre « positionnée » de son équipe à l'extrémité de jeu de la piste, dans l'une des positions appelées A et B. La pierre « positionnée » des adversaires sera alors placée à la position (A ou B) demeurée libre. La situation de ces positions sera la suivante :
 - (a) **position A** : position telle que la pierre est partagée par la ligne médiane et se trouve soit directement devant ou directement derrière l'un de trois (3) points sur la glace. Les équipes doivent mutuellement convenir de l'endroit. Les points sont placés sur la ligne médiane :
 - (i) à mi-chemin entre la ligne de jeu et la limite extrême du haut de la maison, soit à 2,286 m (7 pieds 6 pouces) ou;
 - (ii) à 0,915 m (3 pieds) du point central (i) le plus près de la maison ou;
 - (iii) à 0,915 m (3 pieds) du point central (i) le plus près de la ligne de jeu.
 - (b) **position B** : la pierre à la position B est placée de sorte à être partagée par la ligne médiane et se trouve à l'arrière du cercle de 4 pieds. Le bord arrière de la pierre est aligné avec le bord arrière du cercle de 4 pieds.

(c) Figure n° 1 :
Garde centrale



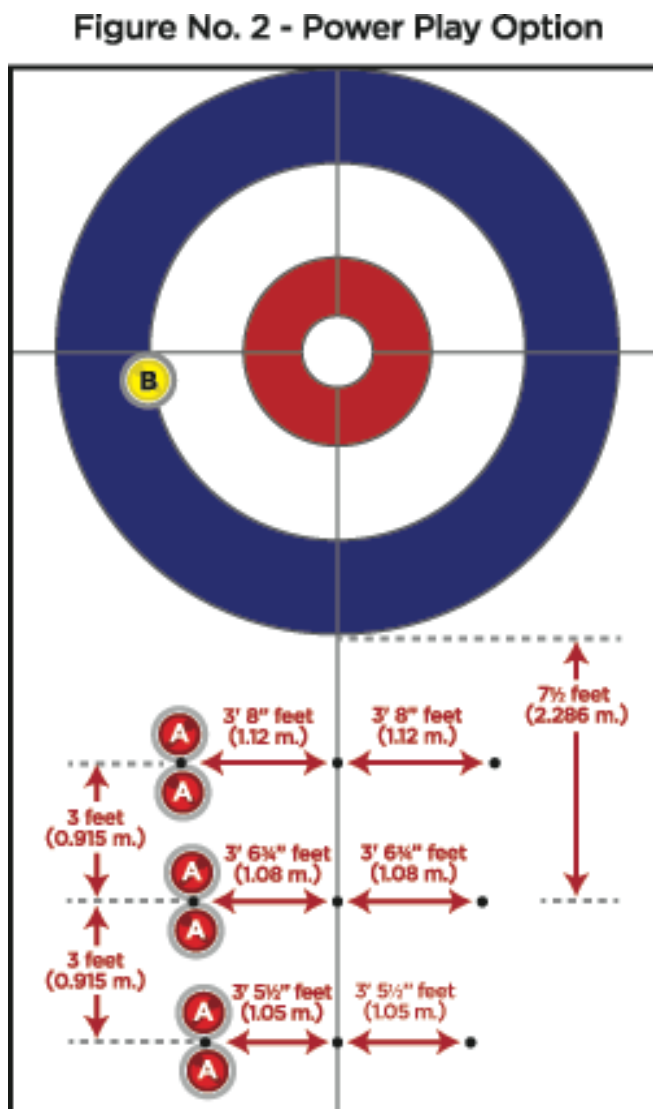
3' (0,915 m)
7' 5" (2,286 m)

- (6) **Option de jeu de puissance** : une fois par match, chaque équipe, lorsqu'elle a la décision du placement des pierres « positionnée » peut avoir recours à l'option de « jeu de puissance » pour placer les pierres.
- (a) La pierre dans la maison, qui appartient à l'équipe ayant la dernière pierre de cette manche, est placée avec le bord arrière de la pierre touchant le bord avant de la ligne du « T », une moitié de la pierre se trouvant dans le cercle de 8 pieds et l'autre moitié dans le cercle de 12 pieds.
- (b) La pierre de garde est placée sur le côté de la piste, de sorte qu'elle serait partagée par une ligne directe entre le milieu de la pierre dans la maison et le milieu de l'appui-pied, là où il croise la ligne médiane. La distance entre cette garde de côté et la maison sera identique à celle déterminée pour les gardes centrales, immédiatement devant ou

immédiatement derrière un de trois (3) points sur la glace. L'équipe dont la pierre est placée dans la maison (pierre A) placera la garde (pierre B) :

- (i) à mi-chemin entre la ligne de jeu et la limite extrême du haut de la maison, soit à 2,286 m (7 pieds 6 pouces), puis à 1,07 m (3 pieds) à gauche ou à droite de la ligne médiane et du même côté que la pierre dans la maison ou;
 - (ii) à 0,915 m (3 pieds) du point central (i) le plus près de la maison, puis à 1,09 m (3 pieds 7 pouces) à gauche ou à droite de la ligne médiane et du même côté que la pierre dans la maison ou;
 - (iii) à 0,915 m (3 pieds) du point central (i) le plus près de la ligne de jeu, puis à 1,04 m (3 pieds 5 pouces) à gauche ou à droite de la ligne médiane et du même côté que la pierre dans la maison ou;
 - (iv) la garde de côté peut être placée de l'un ou de l'autre côté de « l'endroit » (plus près de la maison ou plus près de la ligne de jeu) déterminé avant le match.
- (c) L'option de jeu de puissance ne peut être utilisée pour les manches supplémentaires.

(d) Figure n° 2 :
Option de jeu de puissance



3' (0,915 m)
3' 8" (1,12 m)
3' 6 ¼" (1,08 m)
3' 5 ½" (1,05 m)
7' 5" (2,286 m)

- (7) L'équipe qui décidera du placement des pierres « positionnées » sera déterminée comme suit :
- (a) les équipes prendront part à un tirage au sort pour la décision dans la première manche;
 - (b) après la première manche, l'équipe qui n'a pas marqué décidera du placement;
 - (c) si ni l'une ni l'autre équipe ne marque dans une manche, l'équipe qui a lancé la première pierre dans cette manche décidera du placement à la prochaine manche;
 - (d) l'équipe dont la pierre « positionnée » est placée en position A dans les figures n° 1 et n° 2 lancera la première pierre de cette manche.
- (8) Lorsqu'une équipe procède au lancer, le joueur ou la joueuse qui ne lance pas doit se trouver soit à l'intérieur de la ligne de jeu, avec au moins un pied ou une roulette, et sur la glace à l'extrémité de jeu de la piste ou en position pour balayer à l'extrémité de la piste à partir de laquelle les pierres sont lancées sur la piste de l'équipe.
- (a) Après le lancer, l'une ou les deux équipes peuvent balayer leur pierre lancée et toute pierre mise en mouvement qui appartient à leur équipe à n'importe quel endroit devant la ligne du « T » à l'extrémité de jeu.
 - (b) Si un joueur joue une pierre alors que ce n'est pas son tour, cette pierre lancée est enlevée du jeu et toutes les pierres déplacées sont replacées dans leur position d'origine par l'équipe non fautive. Si la faute n'est pas remarquée avant que la pierre suivante ait été jouée, le jeu continue comme si l'infraction ne s'était pas produite.